

<http://www.snetap-fsu.fr/Normandie-Pourquoi-le-SNETAP-FSU-n.html>



# Normandie : Pourquoi le SNETAP-FSU n'a pas siégé au CTREA du 24 mai 2016 ?

- En Région -



Date de mise en ligne : lundi 30 mai 2016

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

**La réforme territoriale crée de fait des [régions](#).**

Où est la place des personnels et de leurs représentants dans cette nouvelle organisation ?

(Depuis septembre 2015, notre organisation syndicale a pris position pour le maintien des [CTREA](#) disjoints [BN](#)/HN, au moins pour la période transitoire jusqu'aux prochaines élections.

**Rappelons nos arguments**

## Sur le fond :

- Nous sommes élus par les personnels des établissements de Haute-Normandie/Basse- Normandie. Nous voyons mal donner notre avis, voter pour des modifications de structures d'établissements Bas-Normands/Hauts-Normands.
- Nous connaissons peu les réalités des établissements de territoires sur lesquels nous n'avons pas été élus. Quelle légitimité aurions-nous ?
- L'Education Nationale a choisi de ne pas fusionner les rectorats de Caen et de Rouen. Pourquoi vouloir le faire à notre échelle ?
- La [DGER](#) attribue la [DGH](#) de façon « fléchée » Basse-Normandie/Haute-Normandie. Quel intérêt de convoquer un [CTREA](#) fusionné ?
- L'exercice de représenter les personnels se heurte parfois à des réalités très prosaïques : les distances s'allongent, les temps de transport, les absences dans nos établissements, etc. Quid des frais de transport, des remboursements de frais d' hôtel, de repas, des remplacements sur nos missions respectives, etc ?

## (Sur la forme :

- Le SRH du [MAAF](#) a bien confirmé que les représentants du personnels doivent être consultés sur le maintien de [CTREA](#) disjoints.
- La convocation d'aujourd'hui, en un lieu commun, réuni de faite les différents CT, avant que notre avis soit entendu.
- Les documents envoyés en PJ de cette convocation indiquent clairement que la décision de la [DRAAF](#) est rendue. (A ce titre le document intitulé « Arrêté du ....relatif au maintien de la compétence et du mandat du comité technique Régional de l'Enseignement Agricole de Basse Normandie, du comité technique Régional de l'Enseignement Agricole de Haute- Normandie et à leur réunion conjointe » confirme l'incongruité de la question que la DRAAF

## Normandie : Pourquoi le SNETAP-FSU n'a pas siégé au CTREA du 24 mai 2016 ?

---

souhaite poser aujourd'hui, puisque la réponse est dans la question.)

Parce que que la décision de réunir des [CTREA](#) conjoints a été prise en amont, sans consultation des représentants des personnels(

Parce que nos arguments n'ont pas été entendus (ont-ils au moins été écoutés ?)

Les élus du SNETAP-[FSU](#) ne siégeront pas au CTREA du 24 mai 2016.

Pour les élus SNETAP-FSU au CTREA Normandie

(Franck-Olivier Pauvert, co-secrétaire régional du SNETAP-FSU Normandie Thierry Raynal, co-secrétaire régional SNETAP-FSU

Copies :

Chef du SRH du MAAF

Secrétariat Général du SNETAP-FSU